

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En plein cœur de l'été, le gouvernement décide de faire payer les malades et d'augmenter les cotisations mutualistes !

Pendant la pause estivale, le gouvernement continue d'attaquer la Sécu. Les assuré.e.s sociaux et notamment les plus malades vont en payer les frais. En faisant passer de 100 à 200 euros le montant du plafond des franchises et participations forfaitaires sur les médicaments, les consultations médicales, les actes médicaux et les transports sanitaires, le Gouvernement s'en prend une fois de plus aux plus malades, aux plus précaires, aux plus âgés. L'étude de la DREES¹ de février 2026 le confirme.

C'est la double peine : coupable d'être malade, condamné à payer plus.

Le gouvernement prétend « responsabiliser » les assuré.e.s. Rappelons l'évidence : personne ne consulte par plaisir, personne ne choisit ses prescriptions ni ses maladies.

Le Gouvernement ne s'arrête pas là. Il complète cette mesure qu'il qualifie « d'efficience » par une **facture de plus de 1,5 milliard d'euros, dont la note sera réglée par les assuré.e.s sociaux**, en dépit des annonces consistant à affirmer l'inverse.

En transférant ce montant de dépenses de la Sécu vers les complémentaires santé sur les soins et prothèses dentaires, les dispositifs médicaux, les transports sanitaires et certains médicaments, il acte une hausse mécanique, immédiate et durable de leurs tarifs. Ce transfert n'a rien d'indolore : quand les mutuelles remplacent la Sécurité sociale au lieu de la compléter, la facture explose pour les adhérent.e.s.

Changer de payeur ne fait pas baisser la dépense. Laisser croire le contraire, c'est mentir à la population. Au contraire, cela creuse les inégalités d'accès aux soins à contre-courant de l'augmentation des besoins.

« Le gouvernement demande aux malades de payer sa propre décision de désengager la Sécurité sociale. C'est un choix politique, pas une fatalité budgétaire », déclare Carole Hazé, présidente des Mutuelles de France.

Pourtant, les ressources existent. Les mutuelles de France appellent à faire contribuer l'ensemble des richesses créées au financement de la protection sociale, pour que chacun.e contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

La Sécurité sociale n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Elle est un projet de société et un héritage commun. Le gouvernement doit renoncer à ces décrets et rouvrir le débat démocratique.

¹ Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

À Montreuil, le 27 juillet 2026

Contact Presse :

Nouhaila MANSOURI - Tél portable : 06 30 73 21 53 - nouhaila.mansouri@mutuelles-de-france.fr

Les Mutuelles de France, actrices engagées du mouvement mutualiste, militent pour une société solidaire et inclusive. Dans l'intérêt général, ses mutuelles et ses établissements de soins, à but non lucratif, agissent pour l'égalité des droits et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous. Elles contribuent à un accès universel à la santé tout au long de la vie. • La FMF regroupe 49 groupements mutualistes, dont 34 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance et 15 unions et mutuelles. Elle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.